

*Il est demandé au candidat :*

- *de répondre à la question posée par le sujet ;*
- *de construire une argumentation à partir d'une problématique qu'il devra élaborer ;*
- *de mobiliser des connaissances et des informations pertinentes pour traiter le sujet, notamment celles figurant dans le dossier ;*
- *de rédiger en utilisant le vocabulaire économique et social spécifique et approprié à la question, en organisant le développement sous la forme d'un plan cohérent qui ménage l'équilibre des parties*

*Il sera tenu compte, dans la notation, de la clarté de l'expression et du soin apporté à la présentation.*

**SUJET**

**Quel est le rôle de l'Etat-providence dans le maintien de la cohésion sociale en France ?**

*Ce sujet comporte quatre documents*

**DOCUMENT 1**

**1884** : Loi Waldeck-Rousseau sur les syndicats professionnels.

**1898** : Loi concernant les responsabilités des accidents dont les ouvriers sont victimes dans leur travail.

**1936** : Accords de Matignon : promulgation de la loi « instituant un congé annuel payé dans l'industrie, le commerce, les professions libérales, les services domestiques et l'agriculture », promulgation de la loi « instituant la semaine de 40 heures dans les établissements industriels et commerciaux et fixant la durée du travail dans les mines souterraines », promulgation de la loi sur « les conventions collectives », loi sur « les procédures de conciliation et d'arbitrage dans les conflits collectifs du travail ». [...]

**1945** : Ordonnance instituant la sécurité sociale.

**1968** : Négociation et accords de Grenelle, loi relative à l'exercice du droit syndical dans les entreprises.

**1970** : Loi « portant création d'un salaire minimum de croissance », le SMIC.

**1982** : Ordonnance instaurant la durée du travail à 39 heures et les 5 semaines de congés payés, loi relative au développement des institutions représentatives du personnel, dite « loi Auroux ».

**1988** : Loi « relative au revenu minimum d'insertion » (RMI).

**1998** : Loi « d'orientation et d'incitation relative à la réduction du temps de travail », dite « Aubry I », pour la réduction générale de la durée du travail à 35 heures dans les entreprises, loi d'orientation relative à la lutte contre les exclusions.

**2009** : Loi de mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion. [Mise en place du RSA]

**2013** : Loi relative à la sécurisation de l'emploi.

Source : Extraits du Code du travail, [www.travail-emploi.gouv.fr](http://www.travail-emploi.gouv.fr)

## DOCUMENT 2

### Évolution du nombre d'allocataires de quelques minima sociaux en France

	2011	2012	2013	2014	2015
Revenu de solidarité active (RSA) Socle (1)	1 411 300	1 497 600	1 611 400	1 690 600	1 734 600
Allocation aux adultes handicapés (AAH)	925 300	964 900	989 600	1 006 900	1 027 100
Allocation de solidarité spécifique (ASS) (2)	340 800	377 700	417 300	435 800	438 600

Source : INSEE, 2016.

(1) RSA socle : Revenu minimum versé aux personnes sans activité.

(2) Allocation versée à certains chômeurs en fin de droits.

### DOCUMENT 3

#### Taux de pauvreté (1) en France en 2012

	Taux de pauvreté (en %)
<b>Avant redistribution</b>	<b>22,3</b>
Impôts directs <sup>(2)</sup>	20,8
Prime pour l'emploi <sup>(3)</sup>	20,6
Prestations familiales sans condition de ressources	19,2
Prestations familiales sous condition de ressources	18,3
Allocations logement	16,1
Minima sociaux	14,3
RSA activité <sup>(4)</sup>	13,9
<b>Après redistribution</b>	<b>13,9</b>

**Lecture** : Avant redistribution, 22,3% de la population étudiée est en situation de pauvreté. Après la prise en compte des impôts directs **et de** la prime pour l'emploi, ce taux s'établit à 20,6%.

**Champ** : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Source : INSEE, 2012.

- (1) Le taux de pauvreté est la proportion des individus vivant dans un ménage dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté, soit 60% du niveau de vie médian.
- (2) Un impôt direct est un prélèvement obligatoire directement versé par le contribuable au fisc. Exemples : impôt sur le revenu, taxe d'habitation, contribution sociale généralisée (CSG), contribution au remboursement de la dette sociale (CRDS), etc.
- (3) La prime pour l'emploi est un dispositif fiscal se traduisant par un avantage financier pour les travailleurs à bas salaire.
- (4) Le Revenu de solidarité active (RSA) est une allocation qui complète les ressources initiales du foyer pour qu'elles atteignent le seuil d'un revenu garanti.

### DOCUMENT 4

Article 225-1 [du code pénal]

Modifié par LOI n°2016-832 du 24 juin 2016 - article unique

Constitue une discrimination toute distinction opérée entre les personnes physiques à raison de leur origine, de leur sexe, de leur situation de famille, de leur grossesse, de leur apparence physique, de la particulière vulnérabilité résultant de leur situation économique, apparente ou connue de son auteur, de leur patronyme\*, de leur lieu de résidence, de leur état de santé, de leur handicap, de leurs caractéristiques génétiques, de leurs mœurs, de leur orientation ou identité sexuelle, de leur âge, de leurs opinions politiques, de leurs activités syndicales, de leur appartenance ou de leur non-appartenance, vraie ou supposée, à une ethnie, une nation, une race ou une religion déterminée. [...]

Article 225-2 [du code pénal]

Modifié par LOI n° 2012-954 du 6 août 2012 - article 3 [...]

La discrimination définie aux articles 225-1 et 225-1-1, commise à l'égard d'une personne physique ou morale, est punie de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 euros d'amende

lorsqu'elle consiste :

1° À refuser la fourniture d'un bien ou d'un service ;

2° À entraver l'exercice normal d'une activité économique quelconque ;

3° À refuser d'embaucher, à sanctionner ou à licencier une personne ; [...].

Source : [www.legifrance.gouv.fr](http://www.legifrance.gouv.fr)

\* Patronyme : nom de famille.

## Proposition de corrigé

**Sujet : Quel est le rôle de l'Etat-providence dans le maintien de la cohésion sociale en France ?**

Programme officiel : SES Première, regards croisés

Thèmes	Notions	Indications complémentaires
<b>Action publique et régulation</b>		
<b>Comment l'État-providence contribue-t-il à la cohésion sociale ?</b>	Solidarité, désaffiliation, disqualification sociale	On montrera comment l'État social contribue, à travers la définition de droits sociaux et la mobilisation d'instruments divers, à favoriser la cohésion sociale en luttant contre la pauvreté, l'exclusion et les discriminations.

<b>ATTENTES</b>	
<b>Compréhension du sujet et problématique</b>	<p>Sujet de type analyse.</p> <p>L'intitulé du sujet « quel est » invite à mettre en évidence les différentes voies par lesquelles l'Etat social favorise la cohésion sociale, sans aborder les limites de cette intervention.</p> <p>La cohésion sociale peut être affaiblie par des phénomènes de pauvreté et d'exclusion. L'Etat-providence intervient par le biais de différents instruments pour renforcer la cohésion sociale. Quels sont les dispositifs mis en œuvre par l'Etat-providence ?</p>
<b>Notions</b>	Solidarité, désaffiliation, disqualification sociale, Etat-providence, cohésion sociale
<b>Mécanismes</b>	<p>-L'Etat providence définit des droits sociaux.</p> <p>-Il mobilise une diversité d'instruments pour lutter contre la pauvreté, l'exclusion (issue des processus de désaffiliation et de disqualification sociale) et les discriminations.</p> <p>-Ces instruments contribuent chacun à leur façon à favoriser la solidarité et donc la cohésion sociale.</p>
<b>Savoir-faire</b>	<p>-Lecture d'une série chronologique représentée sous la forme d'un tableau statistique.</p> <p>-Lecture de pourcentage de répartition.</p> <p>-Mesure de variation entre deux données statistiques.</p>
<b>Mobilisation des documents</b>	<p><u>Doc 1</u> :</p> <p>Dès la seconde moitié du 19<sup>ème</sup> siècle, l'Etat social définit des droits sociaux de manière progressive (processus), ce qui contribue à la cohésion sociale. Il définit les droits du travail, d'une part par la mise en place d'organismes visant à défendre les droits des travailleurs (loi Waldeck-Rousseau de 1884, lois Auroux de 1982) ; d'autre part par une protection croissante des travailleurs confrontés aux risques de l'existence (vieillesse, maladie, accidents du travail, pauvreté...).</p>

	<p><u>Doc 2</u> :</p> <p>Les revenus de transfert comme le RSA, l'AAH, l'ASS... sont issus des mécanismes de la redistribution. Il s'agit de minima sociaux dont l'objectif est d'assurer un minimum de ressources aux plus démunis, ce qui contribue à la cohésion sociale. Mise en évidence d'une augmentation continue entre 2011 et 2015 du nombre d'allocataires de chacun de ces minima sociaux. Utilisation de données chiffrées correspondantes.</p> <p><u>Doc 3</u> :</p> <p>Mise en évidence de l'efficacité de la redistribution dans la lutte contre la pauvreté. La redistribution permet de réduire le taux de pauvreté (22,3% avant redistribution, 13,9% après, soit une baisse de 8,4 points de pourcentage). Possibilité de faire le lien entre les documents 2 et 3 au sujet des minima sociaux. L'introduction de ces minima permet de faire baisser le taux de pauvreté de 1,8 points de pourcentage.</p> <p><u>Doc 4</u> :</p> <p>L'Etat-providence élabore des lois (normes juridiques) afin de lutter contre les discriminations fondées sur un certain nombre de critères (origine, sexe, apparence physique...). Des sanctions sont prévues par la loi. Ainsi, les personnes victimes de discrimination peuvent bénéficier d'une protection de l'Etat social, ce qui favorise la cohésion sociale.</p>
<p><b>Proposition de plan détaillé</b></p>	<p>I L'Etat-providence assure la cohésion sociale par la mise en œuvre de normes juridiques</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>A) L'Etat-providence définit des droits sociaux <ul style="list-style-type: none"> <li>- Droits du travail : une protection pour les travailleurs (Doc 1)</li> <li>- Assure la solidarité et donc la cohésion sociale</li> </ul> </li> <li>B) L'Etat-providence lutte contre les discriminations <ul style="list-style-type: none"> <li>- Il existe des discriminations dans divers domaines. (Doc 4)</li> <li>- La loi constitue un instrument de lutte contre ces discriminations.</li> <li>- Assure la solidarité et donc la cohésion sociale.</li> </ul> </li> </ul> <p>II L'Etat-providence assure la cohésion sociale grâce aux mécanismes de redistribution</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>A) La redistribution contribue à la cohésion sociale en limitant la pauvreté <ul style="list-style-type: none"> <li>-La redistribution permet de limiter la pauvreté : le taux de pauvreté avant redistribution est plus faible que le taux de pauvreté après redistribution. (Doc 3)</li> </ul> </li> </ul>

	<p>-La redistribution s’effectue par le biais du versement de revenus de transfert, en particulier de minima sociaux. (Doc 2)</p> <p>-Ces minima sociaux permettent de réduire la pauvreté en assurant un niveau de vie minimal à leurs bénéficiaires, ce qui contribue à la cohésion sociale.</p> <p>B) La redistribution contribue à la cohésion sociale en luttant contre l’exclusion</p> <p>-Le processus de désaffiliation et de disqualification sociale peut être source d’exclusion.</p> <p>-L’Etat-providence intervient en matière de lutte contre l’exclusion par l’intermédiaire de la redistribution : le prélèvement d’impôts donne lieu au versement sous forme de revenus de transfert, pilier de la solidarité et donc de la cohésion sociale. (Doc 3)</p>
--	---

Piste d’accroche pour l’introduction :

« On met un pognon de dingue dans les minima sociaux et les gens ne s’en sortent pas », Emmanuel Macron, 12 juin 2018. On assiste aujourd’hui à une certaine remise en cause des aides sociales dans leur efficacité à lutter contre la pauvreté.

Pistes d’ouverture pour la conclusion :

- Quelles difficultés l’Etat-providence rencontre-t-il pour assurer la cohésion sociale ?
- Au-delà de l’Etat-providence, quels sont les autres rôles de l’Etat ?
- Quelles sont les autres instances qui peuvent intervenir pour assurer la cohésion sociale ?